



Association des Villes
pour la Propreté Urbaine

Bilan du Club mégots

Le travail du Club AVPU

➤ Les villes inscrites

- Asnières
- Auxerre
- Béziers
- Niort
- Rennes
- Saint-Germain en Laye
- Thônnon les Bains
- Versailles
- Viroflay

➤ Les réunions

- première rencontre : mai 2011
 - problématique
 - échanges d'expériences
 - pistes de réflexion
- deuxième rencontre : septembre 2011
 - analyse comparative des différents types de cendriers
 - présentation d'un éventail de campagne de communication
- troisième rencontre : novembre 2011
 - élaboration de la stratégie

Le problème posé

- **Depuis le 1^{er} février 2007, les fumeurs sont dans la rue**
- **Des concentrations de mégots devant les équipements recevant du public**
- **Du mobilier urbain « attractif » : jardinière ou facilitant la rétention : grilles d'arbre**
- **Une absence de conscience de la souillure par le fumeur**
- **Une dispersion sur l'ensemble du linéaire de voirie**

Les recommandations de l'AVPU

➤ 3 axes stratégiques

1. L'exemplarité de la collectivité en mettant en place des équipements sur son propre espace
2. La responsabilisation des établissements privés pour une gestion des déchets produits par leur clientèle ou leurs employés
3. La communication de sensibilisation des fumeurs

Les recommandations de l'AVPU

1. La mise en place d'équipements sur son propre espace

- Définir les espaces où la responsabilité de la collectivité est « primordiale »
- Définir le modèle de cendrier
 - Équipement spécifique ou adaptation à corbeilles existantes (Rennes, Saint-Germain en laye / Thônnon les Bains)
- Choisir l'implantation précise du cendrier
 - Un cendrier mal localisé est un cendrier inutile
- Favoriser la visibilité du cendrier
 - Difficulté entre insertion d'un mobilier urbain et identification de sa fonction
- Choisir des modèles à forte capacité avec des facilités de vidage
 - Limiter le nombre d'intervention

Les recommandations de l'AVPU

2. La responsabilisation des établissements privés pour une gestion de leurs déchets

- **Distinguer les établissements selon l'existence d'une convention d'occupation de l'espace public**

Les établissements avec convention d'occupation de l'espace public (terrasse)

- Des règles précises doivent être formulées
 - Mise à disposition de cendriers sur table
 - Balayage du site en précisant la fréquence
 - Pénalités encourues : 3 niveaux
 - Avertissement
 - Retrait de l'autorisation ponctuelle
 - Retrait de l'autorisation totale

Les recommandations de l'AVPU

Les établissements sans convention : équipements culturels, sportifs, scolaires, entreprises, etc.

En amont

- Arrêté municipal sur les obligations d'entretien sur les trottoirs adjacents

« il est obligatoire pour les gérants des établissements affectés à l'usage commun de participer sur les espaces adjacents à leurs établissements, à l'entretien des trottoirs et des caniveaux.

Les infractions seront constatées par procès verbal par des agents de la police municipale ou par les agents du service propreté assermentés à cet effet.

Elles feront l'objet d'une contravention de 1^{ère} classe » projet Auxerre

- Arrêté pour exonération du droit de voirie pour les cendriers collectifs

Les recommandations de l'AVPU

- **Une Charte d'engagements entre la collectivité et les établissements**
 - Rappel de l'arrêté municipal
 - Incitation à s'équiper d'un cendrier (avec quelques recommandations)
 - Rappel de l'exonération du droit de voirie
 - Déclaration obligatoire (modèle à joindre)
 - Rappel des règles à respecter : mobilité, hauteur, positionnement, distances réglementaires, etc. (exemple Ville de Paris repris par le Synhorcat)
 - Mise à disposition d'outils de communication

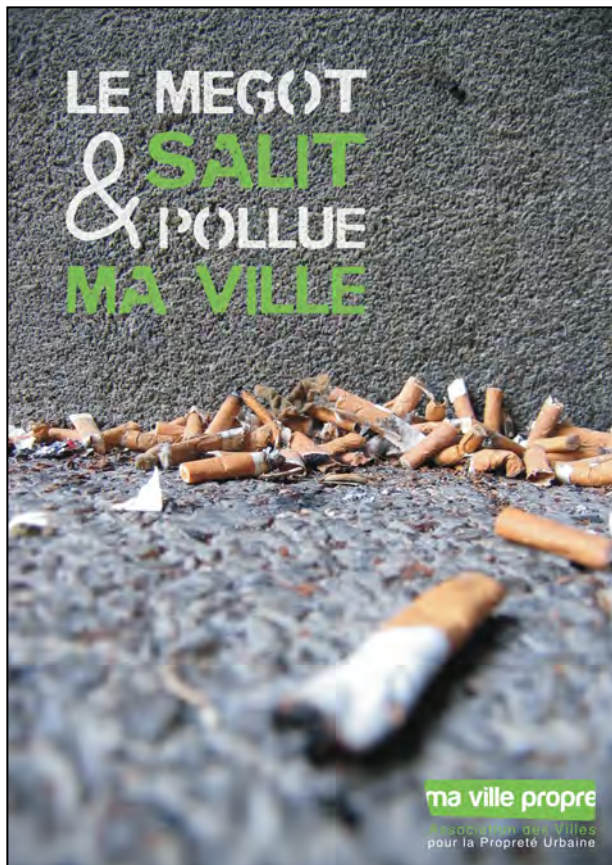
Les recommandations de l'AVPU

3. La communication de sensibilisation des fumeurs

- L'AVPU crée des outils de communication consolidés
 - Une affiche de sensibilisation aux désagréments du mégots
 - Un dépliant de sensibilisation
 - Des cendriers de poche à offrir
 - De la signalétique « jardinière »
- L'AVPU met à disposition de ses adhérents un kit de communication
- Chaque ville peut utiliser la campagne de communication de l'AVPU (achat au prix coûtant)
- La conception et la fabrication du kit sont financées par un partenaire (non identifié à ce jour).

Projet de campagne de communication AVPU – mégots

3 Projets d'affiches



Projet de campagne de communication AVPU – mégots

Projet dépliant



Projet de campagne de communication AVPU – mégots

Projet dépliant



Projet de campagne de communication AVPU – mégots

Projet dépliant



Projet de campagne de communication AVPU – mégots

Projet signalétique



Annexes

Thonon-les-Bains : le cendrier adapté sur la corbeille

Ce système permet de protéger la poubelle de la pluie ; le vidage se ferait en même temps que celui de la corbeille qui bascule vers l'avant. Ce couvercle permettrait également d'éviter la dépose de sacs poubelles pleins, ce geste restant fréquent.

Coût :

Prix unitaire : 87 € TTC,



Thonon-les-Bains : le cendrier adapté sur la corbeille

Coût :

Prix unitaire : 161 € TTC,



Rennes : des cendriers spécifiques

Les différents modèles de corbeille à Rennes



Des corbeilles difficilement adaptables

Rennes : des cendriers spécifiques

Les modèles de cendrier retenus

